

Toutes les organisations syndicales dénoncent la mise en place du logiciel OP@LE dans les EPLE, le manque de reconnaissance et de formation des personnels.

En effet, il y a encore beaucoup de bugs et de difficultés de fonctionnement alors que l'outil, d'après l'administration, est stabilisé. Il y a une multiplication des tâches et des procédures. Le logiciel n'est pas intuitif et les noms des états ne sont pas parlants. **Dès janvier 2024, les établissements utiliseront donc op@le à marche forcée. Les agent-es passant à op@le font beaucoup d'heures supplémentaires du fait de la lourdeur du système et des dysfonctionnements, qui ne sont ni payées ni compensées. Les procédures de remboursement aux familles sont rendues très compliquées.**

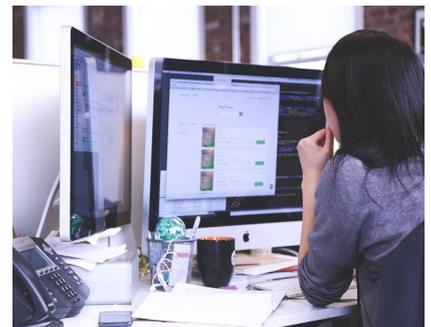
POURQUOI UN NOUVEAU LOGICIEL?

L'ancien outil date de 1985. L'évolution était nécessaire sur plusieurs points, entre autres pour se mettre en conformité avec le règlement financier et comptable. L'outil est en amélioration constante, il faut trouver l'équilibre entre difficulté et nécessité d'avancer. Le choix d'un logiciel privé est compliqué du fait de son inadaptation aux problématiques et aux particularités de l'Éducation nationale. Chaque version a entraîné beaucoup de régressions mais depuis la dernière, il est stable. Les services d'assistances sont en progression, ainsi que la formation et l'accompagnement.

Le calendrier a été ralenti pour faire face aux difficultés : 63% des agences comptables ont au moins 1 EPLE sur op@le. Le déploiement du logiciel est basé sur du volontariat jusqu'en 2025, mais on assiste dans la réalité à des pressions des administrations (EPLÉ et rectorats) dans certaines académies. Le danger est que des agences comptables se trouvent sur des doubles comptabilités.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Les réponses apportées par l'assistance sont loin d'être satisfaisantes et souvent très longues quand il y a une réponse.



La conséquence en est du stress supplémentaire, qui dégrade encore davantage la qualité de vie au travail. Il est prévu de renforcer les services assistance à 25 ETP.

REVENDEICATIONS

- **Un guide d'utilisation unique car la multiplication des supports pour rechercher des réponses renforce la souffrance au travail ;**
- **La mise en place de tutorats pour les nouveaux utilisateurs et utilisatrices avec une valorisation indemnitaire pour les tuteurs-trices ;**
- **Les directions en EPLE doivent être informées des difficultés d'op@le notamment sur certains sujets : retard des bourses, règlement des voyages scolaires pendant le 1er semestre...**